

UN SIECLE DE DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

Intervenant : **Thierry BARITAUD**

Durée :

60 min.

Le **DIMANCHE 19 MAI 17 heures**

Salle **Halle du Viaduc**

Un siècle de protection des cavités archéologiques au titre des monuments historiques et évolution des règles administratives, une reconnaissance tardive du droit d'invention.

La reconnaissance officielle de l'art pariétal préhistorique en 1902 et les découvertes archéologiques souterraines orienteront des mesures conservatoires de protection de ce riche patrimoine qu'en 1913, avec l'adoption de la loi sur les monuments historiques. Outre l'intérêt de ce texte législatif et fondateur qui protégera désormais ce patrimoine souterrain dont nous verrons en détail son évolution jusqu'à nos jours, nous aborderons surtout les nouvelles règles administratives issues du code du patrimoine en matière du droit d'invention des biens archéologiques. Des enjeux de protection du patrimoine souterrain au respect du droit d'invention, un rôle déterminant des spéléologues français.

Grotte sépulcrale de Campniac vestiges protohistoriques (photo T Baritaud)



Chauvet L'ours (photo ministère de la culture Drac Rhones Alpes)



Chauvet les lions (photo ministère de la culture Drac Rhones Alpes)